

## Garantissons un accueil de qualité pour tous les enfants !

Depuis cet été, et en particulier depuis la sortie de l'arrêté du 29 juillet 2022 autorisant le recours à l'emploi de personnes non formées à la petite enfance dans les crèches, le mécontentement et les craintes de déqualification de leurs métiers et de dégradation de la qualité d'accueil des enfants sont fortement exprimés par les professionnels du secteur.

Un appel à une mobilisation nationale est d'ailleurs lancé pour le 6 octobre à l'initiative du collectif « *Pas de bébé à la consigne* ».

### **NON à la déqualification des professionnels de la Petite Enfance**

L'association Une Souris Verte est convaincue que la qualité d'accueil de **tous les jeunes enfants** passe par la qualité de la formation des professionnels qui les accueillent, mais aussi par un ratio enfants/adulte décent et des conditions d'accueil satisfaisantes.

**Une Souris Verte s'oppose fermement à la baisse de la qualification des professionnels et à des taux d'encadrement trop faibles des enfants accueillis en crèche.** Travailler auprès de jeunes enfants nécessite des compétences et de solides connaissances du développement du jeune enfant. Répondre à la pénurie de professionnels par la seule possibilité du recours à des personnels non formés aux métiers de la petite enfance n'est pas acceptable. Il faut aussi augmenter massivement les entrées en formation et revaloriser ces métiers.

### **L'inscription de l'accueil des enfants en situation de handicap dans le droit commun : une avancée à préserver**

L'arrêté du 29 juillet 2022 précise des dispositions du décret du 30 août 2021 et certaines organisations professionnelles appellent aussi au retrait de ce décret. Si Une Souris Verte rejoint pleinement les indignations exprimées, notamment sur les dispositions concernant les taux d'encadrement et de qualification des professionnels, elle appelle néanmoins à la vigilance et à ne pas tout rejeter en bloc.

**Pour la première fois, un décret inscrit l'accueil de TOUS les enfants, en particulier ceux en situation de handicap, dans le droit commun** et non plus comme étant facultatif. Sur ce point, le décret d'août 2021 présente **une réelle avancée qui doit être préservée**. Mais malheureusement ce même décret propose aussi des mesures contraires à la réalisation de cette ambition d'une société inclusive dès la petite enfance.

Il y a donc urgence à **refuser la dévalorisation des métiers de la petite enfance, à revendiquer leur juste reconnaissance** et à **défendre une réelle mise en œuvre de cet accueil inclusif** porté par Une Souris Verte depuis plus de 30 ans !

***La qualité de l'accueil des enfants ne doit pas être bradée.***

***Parce qu'un enfant en situation de handicap est avant tout un enfant, la qualité de son accueil doit être garantie.***